

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 8 septembre 2020 à 19 heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Une (1) personne assiste à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2020-09-124**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Vente d'immeubles pour non-paiement des impôts fonciers
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Remplacement des vêtements de protection individuelle – service incendie
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Appel d'offres - Approvisionnement en sable et sel et en sel à glace
 - 7.2 Rejet de soumissions - Appel d'offres Réfection et pavage de l'avenue Déziel, du rang St-Flavien et de la rue du Parc-Industriel
 - 7.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt concernant la réfection du rang Saint-Louis Est
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Adjudication d'un contrat – Cueillette et transport des matières résiduelles
- 9. Santé et bien-être**
 - 9.1 Appui demandant au Gouvernement du Québec une programmation Accès-Logis
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 1er septembre 2020

10.2 Dérogation mineure – 641, rang Saint-Louis, lot 3 673 745 du cadastre du Québec

11. **Loisirs et culture**
12. **Autres sujets**
13. **Représentations**
14. **Période d'informations**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020
2020-09-125**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministre des Transports

SUJET : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DOSSIER AIRRL – 2020-662

Le ministre confirme qu'il accorde à la Municipalité une aide financière maximale de 646 260 \$ pour le projet de Réfection du rang Saint-Louis Est.

P-02 MRC des Chenaux

SUJET : DEMANDE D'EXTENSION POUR LES DÉPÔTS DE RÔLES DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2020

Le conseil des maires de la MRC des Chenaux nous transmet une résolution accordant une extension pour le dépôt des rôles d'évaluation pour trois des dix municipalités de son territoire, dont notre Municipalité. La MRC des Chenaux a compétence en matière d'évaluation à l'égard des municipalités de son territoire et peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2020-09-126

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 1 181 130,42 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS 2020-09-127

Considérant que des immeubles du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 10 septembre 2020.

Considérant les dispositions de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à enchérir et à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 REMPLACEMENT DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – SERVICE INCENDIE 2020-09-128

Considérant que les fabricants de vêtements de protection individuelle appliquent les critères établis par la National Firefighter Protection Association (NFPA) et que ces normes sont généralement reconnues au Canada.

Considérant que selon lesdites normes, la durée de vie d'un vêtement de protection individuelle est établie à 10 ans par les manufacturiers.

Considérant qu'aucune loi du gouvernement provincial ne légifère en matière de durée de vie d'un vêtement de protection individuelle.

Considérant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) préconise l'application de la norme la NFPA, qui conclut que les vêtements de protection individuelle de plus de 10 ans ne sont pas sécuritaires et doivent être remplacés.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel n'est pas en accord avec cette interprétation de la CNESST, puisque l'utilisation des vêtements de protection individuelle en milieu rural est bien moindre qu'en milieu urbain.

Considérant que l'utilisation des vêtements de protection individuelle est moindre en milieu rural, la protection offerte par les vêtements demeure sécuritaire pour les pompiers au-delà de la norme de durée de vie de 10 ans établis par la NFPA et la CNESST.

Considérant que le coût de remplacement des vêtements de protection individuelle est très onéreux pour de petites municipalités où les budgets sont limités.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel demande au ministère de la Sécurité publique et à la CNESST d'intervenir afin d'établir une norme adaptée au milieu rural en ce qui a trait à la durée de vie d'un vêtement de protection individuelle.
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités et MRC du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la CNESST ainsi qu'aux députés des circonscriptions Laviolette-Saint-Maurice et de Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 APPEL D'OFFRES – APPROVISIONNEMENT EN SABLE ET SEL ET EN SEL À GLACE 2020-09-129

Considérant les besoins en sable et sel et en sel à glace pour l'entretien des chemins d'hiver.

Considérant l'adoption du règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle qui a pour conséquence que l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus aux contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code Municipal*.

Considérant que nonobstant le précédent alinéa, le conseil municipal souhaite que les présents appels d'offres sur le sable et sel et le sel à glace soient sur invitation et non de gré à gré pour favoriser la concurrence.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, à effectuer les demandes de soumissions sur invitation pour l'approvisionnement de sable et sel et de sel à glace pour la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.2 REJET DE SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES RÉFECTION ET PAVAGE DE L'AVENUE DÉZIEL, DU RANG SAINT-FLAVIEN ET DE LA RUE DU PARC-INDUSTRIEL
2020-09-130**

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection et pavage de l'Avenue Déziel, du rang Saint-Flavien et de la rue du Parc-Industriel.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Excent Environnement inc.	976 051,56 \$
Excavation R.M.G. inc.	1 141 773,48 \$
Sintra inc.	949 687,18 \$
Maskimo inc.	896 690,03 \$

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions, force est de constater que les crédits disponibles pour la réalisation desdits travaux sont insuffisants.

Considérant que malgré la validité des soumissions pour cent vingt (120) jours, dans le contexte actuel, il ne serait probablement pas possible de procéder à la modification du règlement d'emprunt et d'obtenir son approbation avant l'expiration de la période de validité des soumissions.

Considérant que la Municipalité doit tenir compte également, s'il advenait l'approbation de la modification du règlement d'emprunt au cours de la période de validité des soumissions, la réalisation des travaux risquerait de se réaliser au début de la période hivernale et ne pourrait être complétée avant l'hiver.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que les quatre (4) soumissions reçues soient rejetées;
- que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, à effectuer une nouvelle demande de soumissions par appel d'offres public pour la réfection et le pavage de l'Avenue Déziel et de la rue du Parc-Industriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉFECTION DU RANG SAINT-LOUIS EST

Madame la conseillère Julie Régis donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt concernant la réfection du rang Saint-Louis Est.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-09-131

Considérant l'appel d'offres public pour la cueillette et transport des matières résiduelles.

Considérant la seule soumission reçue à cet effet, telle que ci-dessous :

Gestion Sanitaire David Morin inc.	Option 1 - Lundi	330 848,98 \$ 63,71 \$ / unité p. 52,94 \$ / unité s.
	Option 2 - Vendredi	318 844,95 \$ 61,41 \$ / unité p. 50,61 \$ / unité s.
	Option 3 – S/O	0 \$

Considérant que l'appel d'offres prévoit différentes options pour les jours de cueillette, permettant à la Municipalité de choisir celle qui lui convient le mieux en tenant compte des économies qu'elle pourrait réaliser.

Considérant que suite à l'analyse des différences de coût qui s'avèrent intéressantes entre les options et la cueillette des matières organiques qui sera mise en place éventuellement et qui risque potentiellement d'amener un changement de jour de collecte.

Considérant que la soumission reçue est conforme au devis de soumission.

Considérant que l'entrepreneur adjudicataire d'un contrat de sept (7) ans, attribué par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, pour la cueillette des matières recyclables sur le territoire de la MRC des Chenaux, est favorable à ce que cette collecte soit exécutée le vendredi à partir du mois de mai 2021 pour notre Municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- que la soumission de « Gestion Sanitaire David Morin inc. » soit acceptée pour l'option 2 - Vendredi, totalisant la somme de 318 844,95 \$ taxes incluses pour un contrat de deux (2) ans, le tout tel que décrit au devis de soumission.
- qu'une directive de changement soit émise, modifiant le jour de cueillette pour le lundi, pour la période de janvier au mois d'avril 2021, totalisant 9 collectes et ce au prix de l'option 1 de l'appel d'offres, le tout afin d'arrimer le service de notre collecte avec le contrat de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie se terminant le 1^{er} mai 2021 et que notre territoire soit collecté les lundis pour cette période.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 APPUI DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS 2020-09-132

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis.

Considérant que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables.

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements.

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe par la construction de logements sociaux et communautaires.

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes.

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction.

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- de demander au Gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, et au ministre des Finances, monsieur Éric Girard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020.

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 1^{er} septembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte rendu du rapport.

10.2 DÉROGATION MINEURE – 641, RANG SAINT-LOUIS, LOT 3 673 745 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2020-09-133

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 641, rang Saint-Louis, lot 3 673 745 du cadastre du Québec.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 8 septembre 2020 et prévoyant qu'elles pouvaient s'exprimer par écrit par courriel avant cette date, dans l'éventualité où la séance du conseil municipal serait à huis clos vu l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur.

Considérant qu'aucun commentaire et qu'aucune question n'ont été soumis par courriel au conseil municipal en regard de cette dérogation mineure.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que soit acceptée la dérogation mineure touchant la propriété du 641, rang Saint-Louis, lot 3 673 745 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul avant du garage isolé projeté à 4 m au lieu de 6 m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain fait le suivi de l'avancement des travaux en cours et ceux à venir pour le service des travaux publics. Il parle également du rapport annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui est complété et en validation auprès des fonctionnaires du ministère concerné.

Monsieur le maire, Luc Dostaler, annonce que l'ouverture de l'écocentre de la Municipalité aura lieu le 15 septembre prochain. Il informe également l'assistance que les travaux à réaliser, incombant à la Municipalité, pour la réouverture du lien interrives La Gabelle se terminent bientôt et que le chantier sera livré incessamment à Hydro-Québec.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2020-09-135**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
